

Commune de POULIGNEY-LUSANS

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le SEIZE MARS ; le conseil municipal de la commune de Pouligney-Lusans s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 10 mars, sous la présidence de M. SIKORA Frédéric, maire délégué, pour une session ordinaire.

Présents : Mesdames Agnès DJAMÉÏ DELILLE, Marie MORVAN, Béatrice VAUTHEROT et Géraldine VIENNET ; Messieurs Benjamin BARBIER, Yannick DÉBOUCHE, Thierry HENRY, François HERANNEY, Marc LAURENT et Frédéric SIKORA.

Excusés : Madame Séverine PIERRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric SIKORA, Messieurs Philippe BONNOT, Mickaël MESNIER et Alain ROGGERO.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 24 janvier 2023
- Comptes administratifs et comptes de gestion du budget principal, budget eau, budget assainissement, budget forêt
- Affectation des résultats
- Participation des associations aux dépenses de fonctionnement de la salle multi-activités
- Subventions aux associations
- Questions diverses
- Date de la prochaine séance du conseil municipal

Les membres présents du Conseil Municipal adoptent le compte-rendu de la séance du 24 janvier 2023 avec
11 voix pour
0 voix contre
0 abstention

Ouverture de séance

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Marie MORVAN est désignée secrétaire de séance.

2023 08- : Comptes de gestion 2022

Monsieur le Maire délégué rappelle aux membres du Conseil Municipal, le contexte du compte de gestion et administratif dans l'année budgétaire.

Le conseil municipal constate la concordance des comptes administratifs 2022 avec les comptes de gestion 2022 du Trésorier pour le budget principal, le budget assainissement, le budget eau et le budget forêt.

Les membres présents du Conseil Municipal avec :
11 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- ✓ Approuvent le compte de gestion 2022 pour le budget principal.
- ✓ Approuvent le compte de gestion 2022 pour le budget assainissement.
- ✓ Approuvent le compte de gestion 2022 pour le budget eau.
- ✓ Approuvent le compte de gestion 2022 pour le budget forêt.

2023-09 : Compte administratif budget assainissement

Sous la présidence de Monsieur Frédéric SIKORA, maire délégué chargé de la préparation des documents budgétaires, le conseil municipal examine le compte administratif du budget assainissement 2022 qui s'établit ainsi :

<u>BUDGET ASSAINISSEMENT</u>	
<i>Fonctionnement</i>	
Dépenses	93 850.97 €
Recettes	108 781.76 €
<u>Excédent de fonctionnement</u>	<u>14 930.79 €</u>
<i>Investissement</i>	
Dépenses	220 197.69 €
Recettes	142 336.19 €
<u>Déficit d'investissement hors RAR</u>	<u>77 861.50 €</u>
Reste à réaliser	61 529.00 €
Besoin de financement	77 861.50 €
<u>Résultat global</u>	<u>-62 930.71 €</u>

Après avoir entendu l'exposé du maire-délégué, les membres du conseil municipal avec
 11 voix pour
 0 voix contre
 0 abstention
 ✓ Approuvent le compte administratif 2022 du budget assainissement.

2023-10 : Compte administratif budget eau 2022

Sous la présidence de Monsieur Frédéric SIKORA, maire délégué chargé de la préparation des documents budgétaires, le conseil municipal examine le compte administratif du budget eau 2022 qui s'établit ainsi :

<u>BUDGET EAU</u>	
<i>Fonctionnement</i>	
Dépenses	26 200.55 €
Recettes	26 747.43 €
<u>Excédent de fonctionnement</u>	<u>546.88 €</u>
<i>Investissement</i>	
Dépenses	34 674.42 €
Recettes	49 237.97 €
<u>Excédent d'investissement hors RAR</u>	<u>14 563.55 €</u>
Reste à réaliser	€
Besoin de financement	€
<u>Résultat global</u>	<u>15 110.43 €</u>

Après avoir entendu l'exposé du maire-délégué, les membres du conseil municipal avec
 11 voix pour
 0 voix contre
 0 abstention
 ✓ Approuvent le compte administratif 2022 du budget eau.

2023-11 : Compte administratif budget principal 2022

Sous la présidence de Monsieur Frédéric SIKORA, maire délégué chargé de la préparation des documents budgétaires, le conseil municipal examine le compte administratif du budget principal 2022 qui s'établit ainsi :

<u>BUDGET PRINCIPAL</u>	
<i>Fonctionnement</i>	
Dépenses	272 101.96 €
Recettes	498 005.60 €
<u>Excédent de fonctionnement</u>	<u>225 903.64 €</u>
<i>Investissement</i>	
Dépenses	225 949 30 €
Recettes	130 559.65 €
<u>Déficit d'investissement hors RAR</u>	<u>- 95 389.65 €</u>
Reste à réaliser	58 253.85 €
Besoin de financement	153 643.50 €
<u>Résultat global</u>	<u>130 513.99 €</u>

Après avoir entendu l'exposé du maire-délégué, les membres du conseil municipal avec
 11 voix pour
 0 voix contre
 0 abstention
 ✓ Approuvent le compte administratif 2021 du budget principal.

2023-12 : Compte administratif budget forêt 2022

Sous la présidence de Monsieur Frédéric SIKORA, maire délégué chargé de la préparation des documents budgétaires, le conseil municipal examine le compte administratif du budget forêt 2022 qui s'établit ainsi :

<u>BUDGET FORÊT</u>	
<i>Fonctionnement</i>	
Dépenses	23 531.32 €
Recettes	235 393.49 €
<u>Excédent de fonctionnement</u>	<u>211 862.17 €</u>
<i>Investissement</i>	
Dépenses	23 568.94 €
Recettes	16 181.97 €

<u>Déficit d'investissement hors RAR</u>	- <u>7 386.97 €</u>
<i>Reste à réaliser</i>	<i>24 743.24 €</i>
<i>Besoin de financement</i>	<i>32 130.21 €</i>
<u>Résultat global</u>	<u>204 475.20 €</u>

Après avoir entendu l'exposé du maire-délégué, les membres du conseil municipal avec
11 voix pour
0 voix contre
0 abstention
✓ Approuvent le compte administratif 2022 du budget forêt.

2023-13 : Affectation des résultats budget eau

Après le vote du compte administratif 2022, Monsieur le Maire Délégué propose l'affectation du résultat au budget eau 2023.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident avec
11 voix pour
0 voix contre
0 abstention
✓ D'affecter les résultats du compte administratif 2022 au budget 2023 de la manière suivante :

Compte 001 investissement recettes : 14 563.55 €

Compte 1068 investissement recettes : 0.00 €

Compte 002 fonctionnement recettes : 546.88 €

2023-14 : Affectation des résultats budget principal

Après le vote du compte administratif 2022, Monsieur le Maire Délégué propose l'affectation du résultat au budget principal 2023.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident avec
11 voix pour
0 voix contre
0 abstention
✓ D'affecter les résultats du compte administratif 2022 au budget principal 2023 de la manière suivante :

Compte 001 investissement dépenses : 95 389.65 €

Compte 1068 investissement recettes : 153 643.50 €

Compte 002 fonctionnement recettes : 72 260.14 €

2023-15 : Affectation des résultats budget forêt

Après le vote du compte administratif 2022, Monsieur le Maire Délégué propose l'affectation du résultat au budget forêt 2023.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident avec
11 voix pour
0 voix contre
0 abstention
✓ D'affecter les résultats du compte administratif 2022 au budget forêt 2023 de la manière suivante :

Compte 001 investissement dépenses : 7 386.97 €
 Compte 1068 investissement recettes : 32 130.21 €
 Compte 002 fonctionnement recettes : 179 731.96 €

2023-16 : Participation des associations aux dépenses de fonctionnement de la salle multi-activités

Monsieur le Maire délégué informe les membres du conseil municipal que la salle multi-activités est mise à disposition des associations pour de nombreux événements.

La commune supporte seule les dépenses de fonctionnement notamment l'électricité, les fournitures de consommables et le coût du ménage ;
 C'est pourquoi il propose de faire participer financièrement les associations, annuellement pour les associations qui occupent la salle plusieurs fois par mois ou ponctuellement pour les utilisations moins fréquentes.

Les occupations à but lucratif telles qu'un repas dansant, un loto...etc, restent dans le cadre d'une occupation payante et ne sont pas concernées par cette participation.

Après avoir entendu l'exposé du maire délégué et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal proposent le tarif suivant :

Association ELAN (Pour toutes les associations adhérentes)	500€ / an
Club des anciens	50€ / an pour utilisation culturelle
Club de gym	50 € / an pour utilisation sportive
Football club	30 € / événement / jour sans cuisine 50 € / événement / jour avec cuisine
Association des Parents d'élèves	30 € / événement / jour sans cuisine 50 € / événement / jour avec cuisine
Club de tir	30 € / événement / jour sans cuisine 50 € / événement / jour avec cuisine
A.I.C.A	30 € / événement / jour sans cuisine 50 € / événement / jour avec cuisine
Tennis Club	30 € / événement / jour sans cuisine 50 € / événement / jour avec cuisine
MCPL	30 € / événement / jour sans cuisine 50 € / événement / jour avec cuisine
Autres associations	30 € / événement / jour sans cuisine 50 € / événement / jour avec cuisine

Avec
 11 voix pour
 0 voix contre
 0 abstention

Par ailleurs, les associations seront invitées lors de l'organisation de manifestation à rapporter leurs déchets.

Le paiement pourra se faire en une seul fois en fin d'année pour les associations prévoyant plusieurs événements pendant l'année.

2023-17 : Subventions aux associations

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de voter les subventions pour l'année 2023 pour les associations qui en feront la demande.

Les subventions versées sur l'exercice 2023 seront les suivantes :

Associations	Subventions proposées en 2022	Subventions proposées en 2023
AICA	200.00 €	200.00 €
Amicale des donneurs de sang	70.00 €	70.00 €
Associations Parents d'Elèves	200.00 €	200.00 €
Club des anciens	200.00 €	200.00 €
Club de tir	-	200.00 €
Coopérative scolaire	200.00 €	200.00 €
DDEN	75.00 €	75.00 €
ELAN	200.00 €	200.00 €
Football Club Aigremont Montoille	200.00 €	200.00 €
La Mère Michel	-	50.00 €
La prévention routière	70.00 €	70.00 €
Le souvenir français	40.00 €	50.00 €
Moto Club	200.00 €	200.00 €
St Etienne	200.00 €	200.00 €
US section tennis	200.00 €	200.00 €
USP section gymnastique	200.00 €	200.00 €

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal avec
11 voix pour
0 voix contre
0 abstention
✓ Approuvent le tableau des subventions tel qu'il est présenté.

Questions diverses

Date de la prochaine séance de conseil municipal :

La prochaine séance du conseil aura lieu le 6 avril à 20h00
Commission impôts : 21 mars à 20h00
Commission budget : 27 mars

Levée de séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.